

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – ANNEE 2017

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Président présente au Conseil d'Administration, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil d'Administration.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRE) a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Elle a modifié l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) en complétant les éléments de forme et de contenu du débat d'orientation budgétaire. Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 prévoit le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport.

I- Analyse financière 2012 – 2016**I-1. Le budget principal du CCAS – Section de fonctionnement**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2012	2013	2014	2015	Projection 2016
Résidence GARVIN	215.079 €	233.101 €	209.434 €	212.882 €	200.513 €
Epicierie sociale	208.240 €	211.824 €	133.375 €	118.051 €	113.758 €
Logement temporaire	23.388 €	27.469 €	27.390 €	27.170 €	28.185 €
RSA	49.747 €	58.378 €	19.669 €	23.847 €	22.673 €
Aides facultatives	52.072 €	55.272 €	70.013 €	56.667 €	53.024 €
Administration générale	97.564 €	74.382 €	9.767 €	109.964 €	112.382 €
TOTAL	646.090 €	660.426 €	469.648 €	548.581 €	530.535 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2012	2013	2014	2015	Projection 2016
Résidence GARVIN	215.079 €	233.101 €	211.323 €	212.882 €	200.513 €
Epicierie sociale	208.240 €	211.824 €	134.284 €	118.051 €	113.758 €
Logement temporaire *	25.332 €	25.585 €	27.390 €	26.982 €	25.357 €
RSA	49.747 €	58.378 €	19.669 €	23.847 €	22.673 €
Aides facultatives	52.072 €	55.272 €	70.013 €	56.667 €	53.024 €
Administration générale	84.748 €	112.760 €	83.852 €	101.347 €	115.210 €
TOTAL	635.218 €	696.920 €	546.531 €	539.776 €	530.535 €

* Certains travaux d'entretien et de rénovation ont été directement financés par le budget de la ville.

RESULTAT D'EXPLOITATION	2012	2013	2014	2015	Projection 2016
Résultat courant	10.872 €	-36.494 €	-76.883 €	8.805 €	0 €
Résultat cumulé	371.980 €	335.486 €	258.604 €	263.482 €	263.482 €

Chaque année, la Ville de Falaise verse au CCAS une subvention au titre de la mise en œuvre de la politique sociale (215.798 € en 2016). En outre, elle met à disposition ses services supports et tous moyens techniques pour permettre au CCAS de fonctionner, qu'elle refacture en fin d'année (101.429 € en 2016 CCAS et SAD inclus). Entre 2015 et 2016, la différence entre la subvention annuelle courante de la Ville et la refacturation des charges a été diminuée de 16.035 € compte tenu de l'activité du service.

Hors subvention d'équilibre et refacturation de charges, le budget principal du CCAS, enregistre une diminution des dépenses de fonctionnement de 9.241 € et une stabilité de ses recettes de fonctionnement (-2.012 €).

I-2. Le budget principal du CCAS – Section d'investissement

L'exercice 2016 constate un résultat courant d'investissement de 5.935 € et cumulé de 11.237 €.

I-3. Le budget annexe du Service aide à domicile – Section de fonctionnement

	2012	2013	2014	2015	Projection 2016
Recettes	859.293 €	898.709 €	864.323 €	894.160 €	686.120 €
Dépenses	842.849 €	905.292 €	869.893 €	800.367 €	660.846 €
Résultat courant	16.444 €	-6.583 €	- 5.570 €	93.793 €	25.274 €
Résultat cumulé	-41.141 €	-50.489 €	-56.059 €	37.734 €	55.439 €

Pour rappel, en 2015, le service d'aide à domicile avait constaté le remboursement de 105.437 € par la CNRACL suite à une étude portant sur l'optimisation des charges sociales des aides ménagères sur les 4 dernières années ainsi que 17.493 € de remboursement d'indemnités journalières par l'assurance maladie et l'assurance statutaire (contre 5.128 € en 2016).

La baisse du nombre d'heures réalisées chez les bénéficiaires de 4.551 (pour atteindre un total de 32.289 heures en 2016) amène le service à enregistrer 90.239 € de recettes de la tarification en moins, intégralement compensée par la diminution des charges de personnel.

Cette baisse est due à la décision du Conseil Départemental du Calvados de privilégier, depuis le 1^{er} janvier 2014, le mode mandataire pour la prise en charge des bénéficiaires « GIR 4 ».

Aujourd'hui, 14 agents sont titulaires et 8 sont agents non titulaires de droit public recrutés sur des postes à temps non complet (17.5/35^{ème}) qui répondent aux fluctuations de l'activité du service. Leurs situations définitives feront l'objet d'une intégration ou non en fonction de l'évolution de l'activité du SAD.

Le résultat courant 2016 demeure excédentaire à hauteur de 25.274 €.

II- Les orientations budgétaires 2017-2019

II-1 Les recettes de fonctionnement

TYPE DE RECETTES	PRODUIT ATTENDU 2017	EVOLUTION 2016 / 2017		2018	2019
		73.010 €	+8,2 %	+ 5.515 €	73.676 €
Ventes de produits et atténuations de charges	- Mise à disposition de personnel au centre socioculturel de la Ville (+11,8 k€) - Versement en 2016 par la Caisse des Dépôts au titre du Fonds National de Compensation du Supplément Familial de Traitement (-4,3 k€)				

TYPE DE RECETTES	PRODUIT ATTENDU 2017	EVOLUTION CA 2016 / BP 2017		2018	2019
	326.047 €	+ 7,1 %	+ 30.969 €	329.801 €	333.615 €
Dotations et participations	- Subvention d'équilibre de la Ville (+ 43 k€) - Aide de l'Etat pour l'hébergement des demandeurs d'asile (-10 k€)				
Loyers et charges locatives	168.121 €	+0,1 %	+159 €	168.961 €	169.804 €
RECETTES REELLES DE F. 2017	567.178 €	+ 6,9 %	+ 36.643 €	572.438 €	577.768 €

II-2 Les dépenses de fonctionnement

TYPE DE DEPENSES	CHARGE ATTENDUE 2017	EVOLUTION CA 2016 / BP 2017		2018	2019
	201.878 €	+ 2,2 %	+ 3.457 €	204.216 €	206.597 €
Charges générales	- Charges énergétiques et petites fournitures (+950 €) - Loyers et charges locatives (+1.800 €) - Actions « prévention – santé » (+1.000 €)				
	323.300 €	+ 8,1 %	+ 24.144 €	326.222 €	329.171 €
Charges de personnel	- Passage à temps plein d'un agent (mi-temps résidence Garvin, mi-temps épicerie sociale ; + 15 k€) - Mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire - Revalorisation du point d'indice (+ 9,1 k€)				
	42.000 €	+ 46 %	+ 13.221 €	42.000 €	42.000 €
Aides facultatives	- Le budget 2016 a été consommé à hauteur de 68 %. Il est proposé de le reconduire à l'identique.				
DEPENSES REELLES DE F. 2017	567.178 €	+ 7,7 %	+ 32.464 €	572.438 €	577.768 €

II-3. Solidarité et lutte contre les exclusions

II-3.1. Les aides facultatives

En 2016, l'enveloppe financière des aides facultatives (hors Epicerie sociale) a été consommée à hauteur de 61 % (réalisé : 19.312 € - budget : 31.500 €).

En 2017, l'enveloppe des aides facultatives sera proposée à l'identique.

II-3.2 Le revenu de solidarité active

Le Conseil Départemental du Calvados participe à hauteur de 5.080 € pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA (cela représente entre 25 à 30 dossiers chaque année).

II-3.3 L'épicerie sociale et l'accompagnement budgétaire

Le CCAS perçoit une partie de la subvention de la CAF inhérente au centre socioculturel d'un montant de 19.212 €. Cela correspond à une partie du temps de travail de la conseillère en économie sociale et familiale pour des conseils nutritionnels au sein de l'épicerie sociale et le suivi budgétaire pour des familles en grandes difficultés.

En outre, l'établissement bénéficie également de l'aide financière du Département au titre de l'accompagnement des personnes pour 15.960 €.

II-3.4 Le logement d'urgence

Le C.C.A.S gère, pour le compte de la Communauté de Communes du Pays de Falaise, un logement temporaire d'urgence situé 25 bis rue Amiral Courbet à Falaise au sein duquel sont accueillis des résidents du territoire intercommunal.

La convention, renouvelée en début d'année 2014, s'est terminée fin 2016. La Commission Cadre de Vie de la Communauté de Communes du Pays de Falaise, réunie le 26 janvier dernier, s'est prononcée en faveur de son renouvellement.

Pour rappel, l'établissement public de coopération intercommunale, prend en charge la globalité du coût de fonctionnement du logement temporaire d'urgence.

II-4 Gériatrie et handicap

II-4.1. Le service d'aide à domicile

Le service d'aide à domicile a réalisé en 2016, 32.289 heures d'intervention au domicile des bénéficiaires du service, soit une diminution de 4.551 heures par rapport à l'an passé.

L'activité devrait être sensiblement identique en 2017.

II-4.2 La résidence GARVIN

En 2017, le service procèdera à l'acquisition d'un climatiseur pour faciliter la vie des résidents lors des périodes de forte chaleur (1.000 €).

II-5 Santé et Prévention

Il est proposé d'attribuer un budget d'un montant de 1.000 € afin que le C.C.A.S soit partenaire des différentes actions en lien avec la santé et la prévention sur le territoire.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de débattre des orientations budgétaires 2017.